

COMMUNE DE PIOLENC

Projet Educatif De Territoire

2023 - 2026



SOMMAIRE

I) L'ANALYSE DU CONTEXTE

A) Le diagnostic

- 1) L'analyse chiffrée de la population (source Ithéa 2021)
- 2) L'historique de la politique éducative locale

B) Le territoire

- 1) La situation géographique
- 2) Les différents équipements communaux
- 3) Le tissu associatif
- 4) La sectorisation scolaire
- 5) Le ramassage scolaire

C) Le public

- 1) Le public concerné
- 2) Le nombre d'enfants accueillis sur les temps municipaux

D) Les différents temps proposés

- 1) Le périscolaire du matin
- 2) La restauration scolaire
- 3) Le périscolaire du soir
- 4) La journée du mercredi
- 5) L'extrascolaire

E) Analyse MOFF du territoire

- 1) La synthèse Menace – Opportunité – Force – Faiblesse (MOFF)

II) MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE

A) Les aspects pédagogiques

- 1) L'accueil périscolaire du matin
- 2) L'accueil périscolaire du soir
- 3) La pause méridienne
- 4) La journée du mercredi et le label plan mercredi
- 5) Les vacances scolaires

- B) [Les moyens](#)
 - 1) L'équipe du centre de loisirs
 - 2) Le restaurant municipal
 - 3) Les services techniques
 - 4) La Police Municipale

III) **LES OBJECTIFS EDUCATIFS**

- A) [Rappel des objectifs généraux](#)
- B) [Les objectifs des PEDT précédents](#)
- C) [Les axes de déclinaison](#)
- D) [Les objectifs stratégiques du PEDT 2023 - 2026](#)

IV) **DU PEDT VERS L'ACTIVITE**

- A) [Les différents projets](#)
 - 1) Le projet pédagogique
 - 2) Le projet d'animation
 - 3) Le projet d'activité
 - 4) Le plan mercredi

- B) [Les activités](#)

V) **LES PARTENAIRES DU PROJET ET LA DUREE**

VI) **LA GOUVERNANCE**

- A) [Le comité de pilotage](#)
- B) [Le rôle du comité de pilotage](#)

VII) **L'EVALUATION**

- A) [Indicateurs de réalisation](#)
- B) [Indicateurs de résultats](#)

VIII) **LA DIFFUSION DU PEDT**

Préambule

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article L 551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, le tissu associatif et les partenaires institutionnels. Son objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative du jeune et de l'enfant de 0 à 16 ans. Il vise à élaborer une offre d'activités périscolaires et extrascolaires permettant une mise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant. Depuis 2014, la commune de PIOLENC a décidé de réaliser un projet éducatif municipal pour encadrer et structurer les diverses activités municipales d'accueil des enfants et de la jeunesse. Le Projet Éducatif Territorial a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales, complétées éventuellement d'apports extérieurs. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives.

Le PEDT prend la forme d'un engagement entre la Commune de PIOLENC, les services de l'État et les partenaires pour une durée de 3 ans de 2023 à 2026. Il est coordonné par la commune qui réunit, lors des comités de pilotage, l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre de ce projet.

I) L'ANALYSE DU CONTEXTE

A) LE DIAGNOSTIC

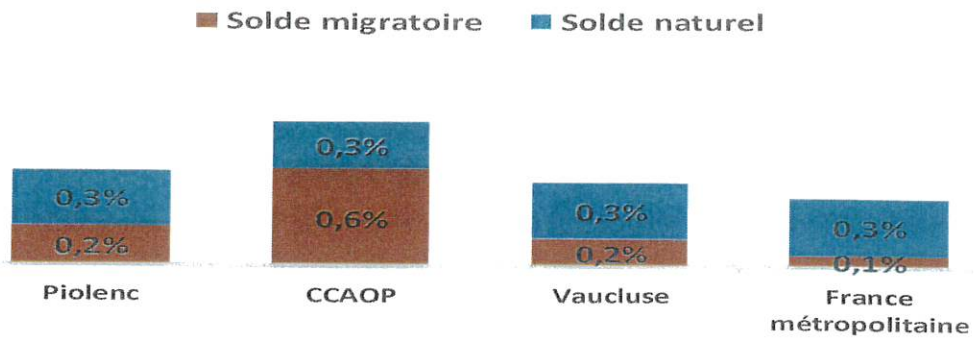
1) L'analyse chiffrée de la population (source Ithéa 2021)

La commune de Piolenc compte à ce jour 5600 habitants et connaît une expansion démographique grâce à l'urbanisation en cours et à venir (divers projets de lotissements).

Le nombre de naissance est en quasi constante croissance depuis 2017 (voir tableau ci-dessous)

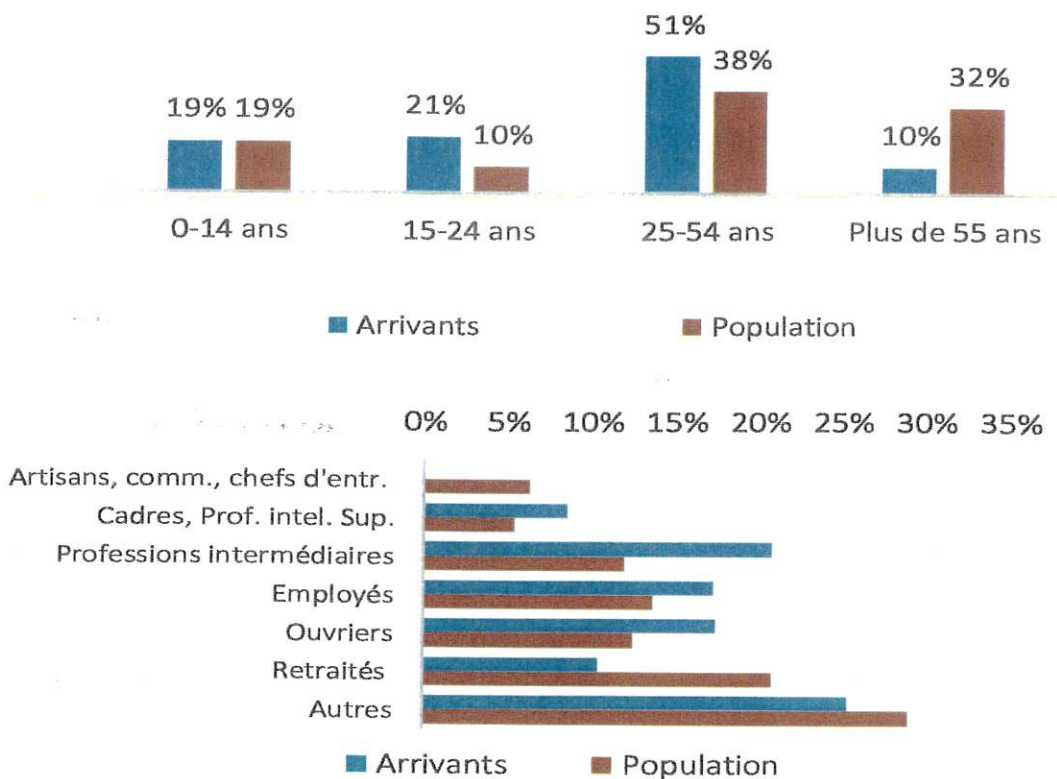
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
NAISSANCES	49	58	58	74	62	86

La variation annuelle moyenne de la population de Piolenc entre 2012 et 2017 :



Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) moyen pour Piolenc est de 0,3% chaque année alors que le solde migratoire (différence entre arrivées et départs) est de 0,2%.

Age et catégorie socioprofessionnelle des arrivants par rapport au reste de la population :

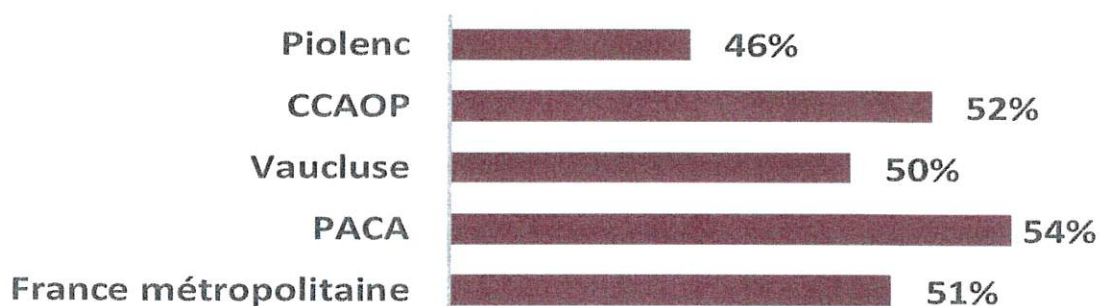


L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge et CSPP) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : livraison de nouveaux logements, services municipaux, axe de circulation routière, ... Néanmoins, les nouveaux habitants ne connaissent pas la ville.

Concernant la population, les moins de 14 ans représentent 20 % de la population totale, les actifs représentent 50 % dont 8,7 % de chômeurs alors que 30 % de la population totale sont des retraités.

50 % des actifs de la commune sont des employés ou des professions intermédiaires alors que 20 % sont des cadres ou professions intellectuelles supérieures, indépendants et patronats.

En 2016, 46 % des 15 – 24 ans salariés de la commune occupaient un emploi stable (CDI ou fonction publique) alors que 17 % de cette tranche d'âge travaillaient à temps partiel.



Le diagnostic a contribué à mieux connaître la jeunesse de Piolenc et notamment le taux de scolarisation des enfants et des jeunes Piolénçois en fonction de l'âge,

TAUX DE SCOLARISATION EN FONCTION DE L'AGE	2018	
	Piolenc	Vaucluse
2 à 5 ans	73.2 %	71.1 %
6 à 10 ans	99.2 %	96.7 %
11 à 14 ans	99.7 %	97.4 %
15 à 17 ans	96.9 %	94.8 %
18 à 24 ans	31.5 %	41.5 %
25 à 29 ans	4.6 %	5.4 %
30 ans ou plus	0.6 %	0.9 %

Ce constat est l'occasion, pour la commune, de mieux dissocier les diplômes entre les hommes et les femmes.

	Hommes	Femmes
Aucun diplôme	16.0 %	20.0 %
Brevet des collèges (13-14 ans)	5.1 %	6.7 %
CAP BEP (15- 17 ans)	35.4 %	25.3 %
BAC / Brevet prof (17 -18 ans)	19.1 %	19.0 %
BAC + 2 à BAC + 4 (19 - 21 ans)	13.1 %	14.4 %
BAC + 4 / + 5 (22 -24 ans)	5.6 %	6.8 %

Concernant les ménages, 50 % n'ont pas d'enfant, 40 % ont 1 à 2 enfants alors que 10 % des ménages ont 3 enfants ou plus. La taille moyenne d'un ménage de la commune est de 2,33.

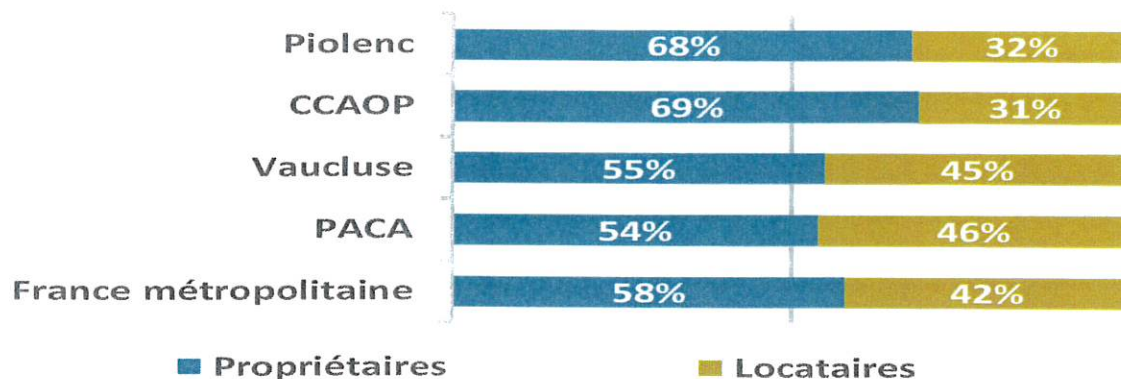
Concernant la structure familiale, 30 % sont des personnes isolées, 30 % sont composés de deux personnes, les couples avec enfants représentent 40 % et 20 % sont des familles monoparentales (une évolution de + 54% ces dix dernières années)

En 10 ans, les couples avec enfants de la commune ont augmenté de 21% et ils représentent 46 % des familles de la commune

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
Piolenc	603	708	727	+21%
CCAOP	2 373	2 577	2 630	+11%
Vaucluse	65 004	63 650	63 794	-2%
PACA	559 987	549 932	548 878	-2%
France métropolitaine	7 558 741	7 475 415	7 406 884	-2%

Les ménages de la commune sont pour les 2/3 des propriétaires alors que 1/3 sont des locataires. La structure de l'habitat s'articule de 83 % de pavillons et 17% d'habitats groupés.

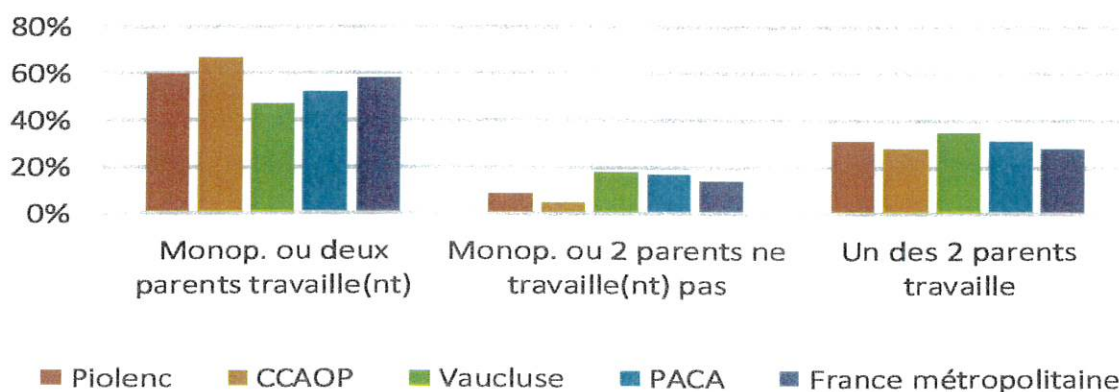
Résidence principale par mode d'occupation : en 2017, 68% des habitants étaient propriétaires de leur logement sur la commune de Piolenc



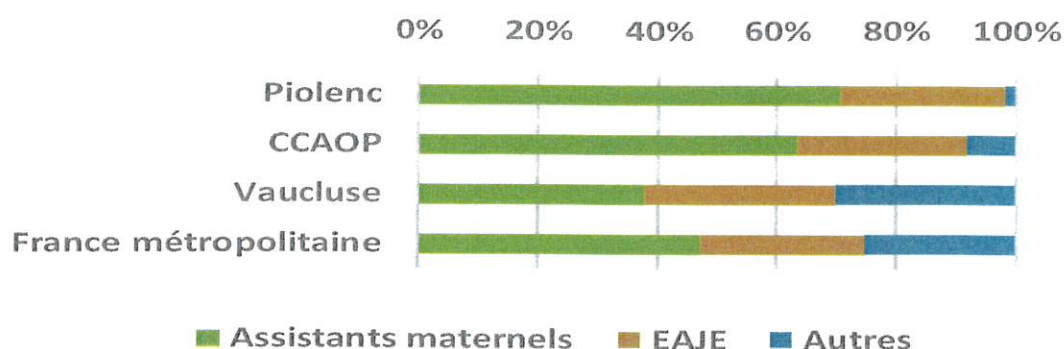
La commune constate une évolution du nombre de foyers allocataires de la CAF et de foyers fiscaux entre 2016 et 2019 :

	2016	2017	2018	2019	Evo 2016-2019
Allocataires CAF	783	789	815	924	+18%
Foyers fiscaux	2 781	2 850	2 892	2 921	+5%

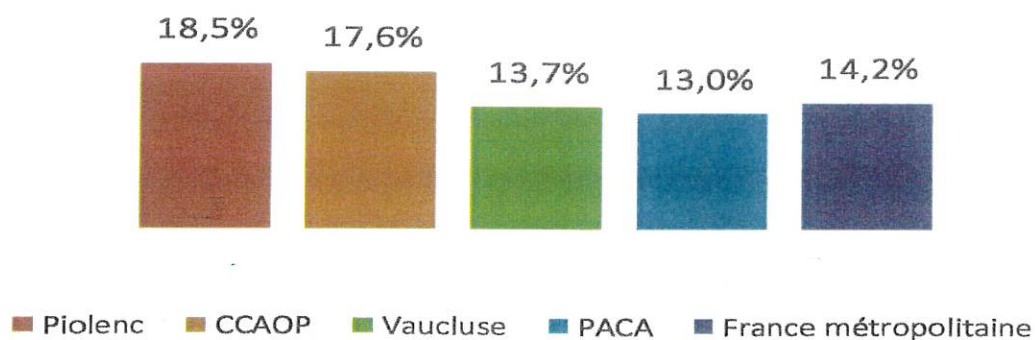
En 2017, la part des enfants de moins de 3 ans de la commune dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 9 %



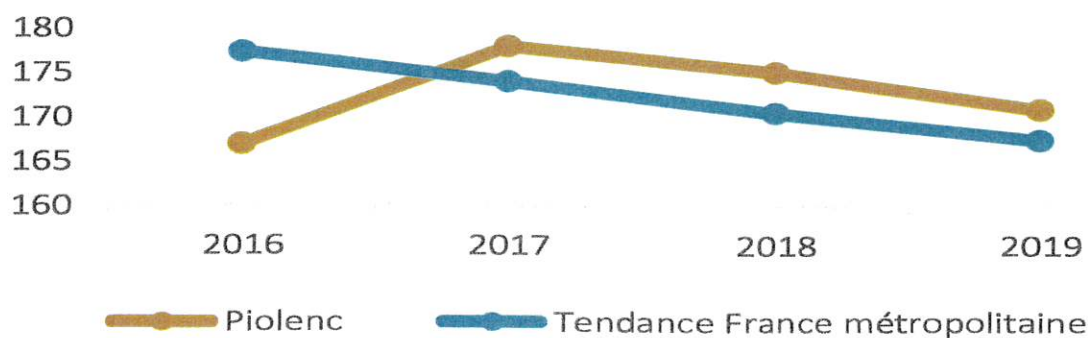
En 2018, le nombre de place d'accueil collectif Petite Enfance était de 30, soit 27 % de l'offre d'accueil pour Piolenc (la CAF ne recense pas ce secteur comme étant carencé en matière d'offre d'accueil)



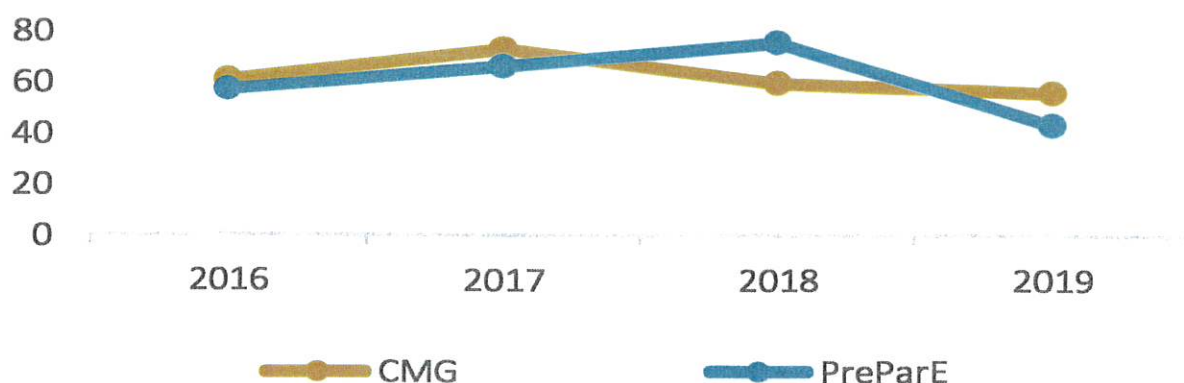
En 2018, 18,5 % des foyers CAF de la commune bénéficiaient de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), contre 13 % en région PACA.



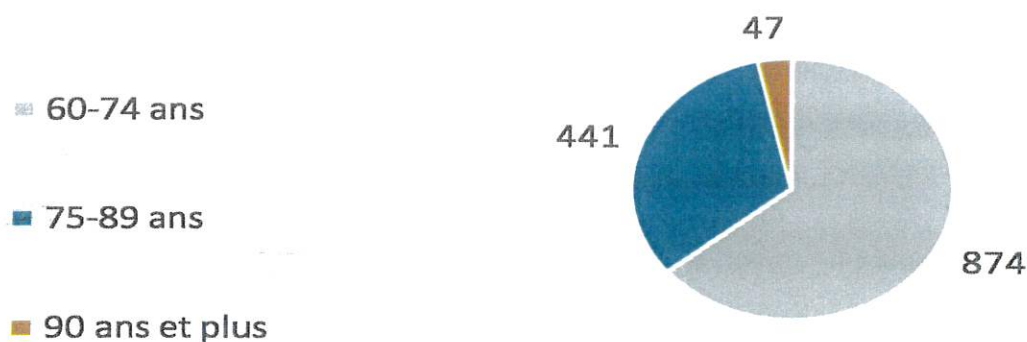
Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour Piolenc de 167 à 171.



L'évolution (entre 2016 et 2019) des allocataires du CMG (parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde) et de la PreParE (parents qui ont réduit ou cessé leur activité pour élever leur(s) enfant(s)).



Le tableau ci-dessous montre le nombre de séniors par âge. La part des plus de 75 ans au sein de la population de Piolenc est de 9% (source Ithéa 2021).



En 10 ans, le nombre des 75 ans et plus de la commune a connu une évolution de + 47%.

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
Piolenc	333	427	488	+47%
CCAOP	1 350	1 601	1 760	+30%
Vaucluse	48 184	53 245	56 659	+18%
PACA	477 522	520 942	554 627	+16%
France métropolitaine	5 260 196	5 806 165	6 085 451	+16%

Enfin, les élus ont constaté que la lignée des vieilles familles piolençoises étaient en baisse, que le milieu paysan n'était plus aussi prégnant qu'il y a 15 ans et que l'exogamie devenait majoritaire sur la commune.

Concernant les jeunes, constat a pu être fait du fait qu'il y avait une nette détérioration de l'image de l'adulte. Les relations enfants / adultes devenaient difficiles car le temps consacré à l'enfant était en diminution. Depuis la pandémie, le contexte social a eu une incidence sur les enfants.

Les élus ont également mis l'accent sur un manque de communication de la commune et des services envers les familles et les parents. Les réseaux sociaux ont pris une énorme importance auprès des piolençois et notamment auprès des jeunes. La relation intergénérationnelle se dégrade également.

2) L'historique de la politique éducative locale

La commune de Piolenc a toujours eu une politique éducative forte. Bien avant la réforme des rythmes scolaires de 2013, la commune avait contracté avec la Caisse d'Allocation Familiale du Vaucluse (CAF) un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) jusqu'en 2020, afin de favoriser le développement en matière d'accueil et d'optimiser l'offre d'accueil de l'enfance et la petite enfance tout en contribuant à l'épanouissement de ces derniers. En 2021, la commune de Piolenc, en lien avec la Communauté des Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP), signe une Convention Territoriale Globale (CTG), démarche qui permet de construire un projet social sur le territoire. Enfin la commune de Piolenc a signé avec l'ensemble des partenaires institutionnels un premier PEDT en 2014, PEDT qui a été amélioré et signé de nouveau en 2017.

B) LE TERRITOIRE

1) La situation géographique

La commune de Piolenc est située au nord-ouest du Vaucluse dans la vallée rhodanienne, à 5 km d'Orange et 20 km d'Avignon. La commune est traversée en son centre par la route des vacances, la Nationale 7. Au sud de la commune, se trouve une entrée d'autoroute (l'autoroute A7) permettant de rallier le sud ou l'ouest de la France alors qu'au nord de la commune se trouve un échangeur de sortie d'autoroute venant du sud et de l'ouest de la France.

2) Les différents équipements communaux

La commune de Piolenc est dotée de 3 établissements scolaires publics, à savoir l'école maternelle Marcel Pagnol (MP), l'école élémentaire Joliot Curie (JC) et l'école primaire la Rocantine (ROC) et d'une école privée Les Jardins de Notre Dame (école sous contrat).

La commune possède également de nombreux équipements sportifs tels qu'un terrain de football, des cours de tennis, un dojo, un parcours de santé, un city stade, WAM PARK, un

pump track ainsi qu'une piste cyclable reliant la ViaRhôna et différentes salles dédiées aux activités gymniques d'entretien et d'expression.

La crèche municipale, qui accueille les enfants de 0 à 3 ans et le centre de loisirs, qui accueille les enfants de 3 à 16 ans, sont regroupés dans un seul et même bâtiment le Pôle Socio-Éducatif Claude Parjadis. La crèche communale « Les Gribouillis » dispose d'un agrément de 30 places et son taux d'occupation actuel est de 78,84 %. Depuis 2019, la commune de Piolenc a signé une convention avec le Relais Petite Enfance (RPE) d'Orange et nous dénombrons 31 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de 95 places (chiffres du comité pilotage 2023).

La collectivité dispose d'une bibliothèque municipale, d'une salle des fêtes et d'espaces dédiés aux associations.

3) Le tissu associatif

La commune de Piolenc compte environ une cinquantaine d'associations qui œuvrent quasiment toute l'année auprès des jeunes (24 % des associations s'adressent aux enfants et/ou aux jeunes) et des moins jeunes. Quelles soient sportives, culturelles, environnementales, historiques, musicales ou d'activités manuelles, l'ensemble de ces associations assurent des activités diverses et variées auprès des piolençois et contribuent à la bonne cohésion sociale en participant au dynamisme de l'animation communale. Chaque année au mois de septembre, une journée des associations est organisée de manière à présenter aux habitants, l'ensemble des offres de la commune dans les secteurs éducatifs, culturels, sportifs, etc... La commune de Piolenc met gracieusement à disposition des associations l'ensemble de ses équipements communaux et de ses installations sportives.

4) La sectorisation scolaire

La commune de Piolenc est dotée de deux établissements scolaires publics du premier degré, l'un en centre-ville et l'autre au nord de la commune. Afin de répartir au mieux les élèves, la commune a mis en place une sectorisation scolaire avec une zone tampon afin d'équilibrer les écoles.

5) Le ramassage scolaire

La commune de Piolenc a contracté avec le conseil régional Région Sud compétent afin de proposer un service de ramassage scolaire intra urbain. À cet effet, deux bus assurent la desserte scolaire selon deux trajets différents révisés chaque année selon les demandes.

C) LE PUBLIC

1) Le public concerné

Concernant les 0-3 ans, la commune de Piolenc est dotée d'une crèche communale « les gribouillis » avec un agrément de 30 places dont le taux d'occupation est de 90 %. En 2022, la commune compte également 31 assistantes maternelles pour 95 places d'accueil (chiffres issus du COTECH de mars 2023 du RPE d'Orange). Deux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ainsi qu'une micro-crèche associative viennent compléter l'offre d'accueil de la petite enfance sur la commune de Piolenc. La volonté communale est de laisser toute sa place au secteur privé et de maintenir telle que son offre publique.

Concernant les 3-12 ans (objet de la présente analyse), les effectifs se composent comme suit dans le tableau ci-dessous sachant que l'école maternelle Marcel Pagnol a fermé une classe en 2021.

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre enfants	MP : 155 JC : 134 ROC : 134	MP : 177 JC : 142 ROC : 141	MP : 190 JC : 157 ROC : 156	MP : 135 JC : 151 ROC : 230	MP : 141 JC : 156 ROC : 236

2) Le nombre d'enfants accueillis sur les temps municipaux

La population est en constante progression ces dernières années, tout comme le nombre d'enfants accueillis sur les temps qui incombent à la commune.

Le nombre d'enfants accueillis en périscolaire a augmenté de plus de 40 % en 5 ans.

Le nombre d'enfants accueillis en extrascolaire s'est accru de plus de 35 % en 5 ans.

ANNEES	2018	2019	2020	2021	2022
Périscolaire (actes)	33953	35231	35267	40685	48021
Extrascolaire (actes)	12856	15784	12184	14520	17464

Concernant la restauration scolaire, chaque école dispose de son propre réfectoire avec du personnel qualifié au service des enfants. Il a ainsi été noté la fabrication et le service de 59 600 repas pour l'année scolaire 2021-2022 soit environ 430 repas par jour. La cantine sert également l'école privée « Les jardins de notre dame » et la crèche municipale.

Pour le centre de loisirs, la cantine a confectionné 3451 repas et élaboré 15 519 goûters pour les enfants.

Le nombre d'enfants qui mangent à la cantine est en constante augmentation depuis 5 ans.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre enfants par Réfectoires	MP : 110 JC : 110 ROC : 95	MP : 120 JC : 115 ROC : 100	MP : 115 JC : 115 ROC : 123	MP : 95 JC : 115 ROC : 155	MP : 95 JC : 120 ROC : 170
Moyenne par jour	315	335	353	365	385
% par rapport aux effectifs des écoles	74 %	72 %	70 %	70 %	72 %

D) LES DIFFÉRENTS TEMPS PROPOSÉS

1) Le périscolaire du matin

Pour rappel, le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe, et durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

(Extrait de la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n° 12 du 21 mars 2013)

Concernant l'accueil périscolaire du matin, les enfants sont accueillis de manière échelonnée entre 7h30 et 8h20. L'objectif est d'accueillir les enfants avant le temps scolaire. La commune accueille les enfants sur deux sites différents, à savoir la Rocantine et le PSE. L'inscription pour ce service se fait par l'intermédiaire de la plate-forme télé-services de la commune.

2) La restauration scolaire

L'article 186 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a introduit au sein du code de l'éducation un nouvel article L. 131-13, aux termes duquel : l'inscription à la cantine des écoles du premier degré, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés.

Les familles doivent inscrire leur enfant au restaurant municipal, à travers un mode de réservation et de télépaiement en ligne (kiosque famille). L'ouverture de la restauration scolaire correspond aux jours où les élèves sont scolarisés à l'école. La Commune dispose de 3 réfectoires (1 pour chaque école dont 1 nouveau qui sera opérationnel à la rentrée scolaire 2023) et emploie du personnel qualifié affecté à la préparation des repas. La commune respecte le temps imparti au service de repas (à savoir 15 minutes par plat) et elle a affecté à la surveillance de la cour de récréation 3 agentes par école. La durée de la pause méridienne est de 2h00.

3) Le périscolaire du soir

Sur les temps périscolaires du soir, les enfants sont pris en charge de 16h30 à 18h30 et le goûter fait partie de la prestation. Depuis deux ans, la commune accueille les enfants sur deux sites différents, à savoir la Rocantine et le PSE.

4) La journée du mercredi

Concernant l'accueil du mercredi, les enfants sont pris en charge le matin entre 7h30 et 9h00 et les parents peuvent récupérer leur enfant le soir, entre 17h00 et 18h30. Un programme d'activités est mis en place par cycle (d'une période de vacances à une autre). Les enfants scolarisés sur la commune ou dont l'un des deux parents habitent la commune, peuvent accéder à cette prestation. Ce temps d'accueil se déroule sur la journée et l'ensemble des enfants sont accueillis sur le site du Pôle Socio-Éducatif (PSE).

5) L'extrascolaire

Les activités dites extrascolaires sont des activités organisées en dehors de tout lien avec la scolarité (article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles).

L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule pendant les vacances scolaires (décret n°2014-1320 du 03/11/14).

Concernant l'accueil extrascolaire, le centre de loisirs est ouvert pendant chacune des vacances scolaires à l'exception de celles de Noël. Il est à noter que l'ensemble des services de l'Enfance (ALSH, crèche, cantine) sont fermés pendant les vacances de Noël (cette fermeture fait suite à un sondage auprès des familles). Les enfants sont accueillis le matin, au PSE, entre 7h30 et 9h00 et les parents peuvent récupérer leur enfant le soir entre 17h00 et 18h30. Il est à noter que la commune propose quotidiennement un petit déjeuner, un repas et un goûter. Un programme est établi au début de chaque vacance par une équipe d'animateur qualifiée.

E) L'ANALYSE MOFF DU TERRITOIRE

1) La synthèse Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses (MOFF)

Au regard des différents diagnostics, le résultat en synthèse MOFF nous permet de visualiser les points forts et les points à améliorer de la commune :

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	Des structures d'accueil appropriées (ALSH, crèche) Un service centralisé Enfance & Jeunesse Une volonté politique éducative Un kiosque famille	Un plan mercredi à mettre en place Un manque de communication vers l'extérieur
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	Une structure RPE dynamique Un axe de passage des administrés de l'EPCI De nouveaux panneaux d'affichage lumineux	D'autres structures existantes à proximité Le déplacement des familles dans le cadre professionnel vers le sud du département

L'analyse MOFF nous permet également de visualiser les points forts et les axes d'amélioration concernant l'enfant :

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	Autonomie précoce Augmentation des familles recomposées ou monoparentale	Détérioration de l'image de l'adulte Diminution du temps consacré à l'enfant dans la famille
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	Le jeune fréquente tous les services Enfance & Jeunesse (périscolaire, cantine, mercredi, vacances) Nette augmentation des enfants dans les services Enfance et Jeunesse	Facilité d'accès au WEB Problème avec les réseaux sociaux Contexte socio-économique = incidence sur l'enfant

II) LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE

La Commune de Piolenc possède un dispositif éducatif de qualité. Le PEDT s'appuie sur les actions existantes et tend à les adapter ou à les optimiser en fonction de l'organisation du temps scolaire. La commune de Piolenc applique une tarification selon le barème de la CAF et en fonction du coefficient familial.

A) LES ASPECTS PÉDAGOGIQUES

1) L'accueil périscolaire du matin

Des activités ludiques et calmes sont proposées aux enfants. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins, leurs envies et de permettre une transition entre la famille et l'école. Les animateurs proposent des jeux, jouent avec les enfants et restent disponibles pour les familles.

2) L'accueil du périscolaire du soir

Après un temps dédié au goûter, différentes activités sont proposées. Il s'agit, par ces activités, de développer l'éveil, la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent être également proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

3) La pause méridienne

Les enfants sont accueillis chaque midi pour le déjeuner à la cantine scolaire. Durant ce temps de pause méridienne de 11h30 à 13h30, un temps libre est proposé en plus du temps du repas. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, les temps de détente sont privilégiés. Pour les élémentaires, des espaces de lecture sont proposés après le repas. En maternelle, afin de favoriser les apprentissages scolaires et la liaison avec l'école, les enfants de petite section sont accompagnés sur un temps de sieste après le repas alors que les plus grands peuvent jouer et se détendre dans la cour de récréation aménagée avec des jeux à grimper afin de favoriser l'autonomie et la gestion des émotions. Lors du temps du repas, une éducation à l'alimentation et au goût intervient tout au long de la scolarité de l'enfant et une sensibilisation au gaspillage est mise en place dans les réfectoires.

4) La journée du mercredi et le label plan mercredi

L'ensemble des enfants sont accueillis sur le site du Pôle Socio-Éducatif afin de bénéficier de toutes les commodités de l'infrastructure (salles d'activité, espaces extérieurs, espace de jardinage) qui sont à proximité du centre-ville ainsi que des espaces sportifs et culturels communaux.

La découverte de parcours éducatifs autour des thématiques sportives, culturelles, artistiques, numériques et citoyennes sont proposés tout au long de l'année scolaire. Pendant le temps calme, les enfants choisissent leur activité et ils ont la possibilité de ne rien faire, afin de respecter leur besoin physiologique. Une sieste est proposée aux enfants de maternelle. Un projet d'animation est spécialement initié pour le temps du mercredi, projet qui diffère entre chaque période de vacances à vacances.

La commune souhaite s'inscrire dans « le plan mercredi », qui est une nouvelle étape dans sa politique éducative locale. Cette initiative permettra de valoriser, au travers d'un label et d'une

convention, une offre éducative périscolaire de qualité sur la journée du mercredi. La commune tiendra compte des projets pédagogiques des écoles et elle s'appuiera sur le tissu associatif afin de tisser des partenariats, sans oublier les temps incontournables de la journée. Le centre de loisirs organise déjà un accueil inclusif et des agents ont été formés à un accueil de qualité d'enfants en situation d'handicap.

5) Les vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, un projet pédagogique est élaboré par le directeur du centre de loisirs et l'équipe d'animation, chacun apporte sa réflexion pour l'enrichir. Ce projet s'articule autour des orientations éducatives décrites dans le PEDT. Chaque animateur élabore un projet d'animation en lien avec le PEDT et le projet pédagogique en s'appuyant sur ses compétences et ses connaissances. L'équipe d'animation propose aussi bien des activités sportives, culturelles, artistiques, numériques et citoyennes sans oublier des sorties en corrélation avec le thème du projet pédagogique.

A l'instar du mercredi, le temps calme après le repas permet aux enfants de choisir leur activité. L'équipe d'animation est attentive aux rythmes biologiques de l'enfant, aussi pour les enfants de maternelle, l'équipe d'animation propose la lecture d'un conte et un temps de sieste. Quant aux enfants de plus de 6 ans, l'équipe d'animation propose des activités calmes (lecture, jeux de société, jeux de réflexion, douce oisiveté). Chaque animateur établit des fiches d'activité afin de produire un projet d'activité qui tient compte du projet pédagogique. Le centre de loisirs est ouvert pendant toutes les vacances scolaires hormis les vacances de Noël.

B) LES MOYENS

1) L'équipe du centre de loisirs

Le directeur

- Il est garant de la mise en place du projet pédagogique. Le projet pédagogique découle du projet éducatif de la commune de Piolenc.
- Le directeur gère la partie administrative de la structure : inscriptions, mails, logiciel professionnel, commande de matériel...
- Le directeur est responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants, ainsi que de celle de l'équipe d'animation.
- Le directeur doit veiller à la bonne organisation et à la mise en place des différents temps d'activités et de vie quotidienne. Pour cela il mettra en place et animera des réunions de préparation avec l'équipe.
- Le directeur est le coordinateur entre tous les acteurs de l'ALSH. Il fait le lien entre le service Enfance & Jeunesse, les familles, les intervenants extérieurs, les agents d'entretien, la restauration scolaire, les enfants et les animateurs.

Les animateurs

- L'animateur est responsable d'un groupe d'enfants. Ainsi, il est responsable et garant de la sécurité physique, morale et affective du public.
- L'animateur doit pouvoir travailler en équipe, être disponible, à l'écoute de ses collègues, des enfants.
- L'animateur doit avoir un comportement exemplaire devant les enfants et il doit adapter son « body-langage » en fonction de l'âge des enfants.
- Dans sa démarche de faire vivre et évoluer le groupe et les individus, il doit mettre en place des animations ludiques, manuelles, artistiques, culturelles, citoyennes ou encore sportives, ainsi que des temps forts (grands jeux).
- Ces activités seront toujours sécurisantes et bienveillantes pour le public et seront en cohérence avec le projet pédagogique.
- L'animateur est aussi acteur durant les « temps libres ». Il animera ces temps de vie quotidienne, afin qu'ils soient pour les enfants, un moment privilégié d'apprentissage, d'expérimentation et de socialisation. Pour animer ces temps, l'animateur jonglera avec 4 postures pédagogiques :
 - Laisser jouer (laisser les enfants organiser spontanément des activités)
 - Jouer avec (participer avec les enfants aux activités)
 - Donner à jouer (mettre à disposition du matériel suscitant l'activité en stimulant la curiosité et l'imaginaire)
 - Faire jouer (être organisateur d'une activité, d'un jeu)

Chaque année, lors des entretiens professionnels individuels, un point sur les formations suivies ou souhaitées est abordé. Un budget formation est dédié à l'ensemble du service Enfance et Jeunesse afin d'enrichir son expérience ou développer ses compétences.

2) Le restaurant municipal

- Une équipe constituée d'un chef cuisinier et de deux agents qui sont formés à la conception des repas et aux règles d'hygiène et de sécurité HACCP.
- L'équipe veille à respecter la loi issue des États Généraux de l'Alimentation (loi EGALIM) ayant pour objectif l'accès à une alimentation plus saine, sûre, durable et pour tous.
- L'équipe est attentive à la recommandation relative à la nutrition du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEM-RCN) et aux enjeux du repas scolaire (nutritionnel, santé publique, citoyenne).
- Le restaurant municipal en étroite collaboration avec le centre de loisirs sont attentifs au gaspillage alimentaire (aspect pédagogique abordé dans le projet pédagogique).

3) Les services techniques

Les services techniques collaborent à la réussite du projet pédagogique :

- mise à disposition de matière et/ou matériaux
- préparation des sols pour les actions de jardinage,
- préparation de supports divers pour les activités manuelles
- disponibilité pour l'entretien et la réparation des locaux

4) La police municipale

La police municipale participe à des actions citoyennes auprès des jeunes de la commune dans un cadre pédagogique :

- Mise en place d'actions sur la prévention routière
- Mise en place d'actions sur les gestes de premiers secours
- Mise en place d'actions sur l'utilisation des trottinettes

III) LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A) RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

À partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif de territoire formalise une démarche partenariale et évolutive permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT doit ainsi mobiliser toutes les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles d'une part, et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire d'autre part. Le PEDT devra prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant afin de favoriser les apprentissages. Il contribue également à une réussite éducative et à lutter contre les inégalités scolaires. Le PEDT doit tendre à diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs.

B) LES OBJECTIFS DES PEDT PRÉCÉDENTS

Lors des PEDT précédents (2014 et 2017), les objectifs éducatifs concouraient à :

- créer les conditions d'épanouissement et d'autonomie de chacun des enfants
- susciter une ouverture d'esprit en développant des activités originales et modernes
- favoriser l'égalité des chances

C) LES AXES DE DÉCLINAISON

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Pour cela, le PEDT s'articulera autour de plusieurs axes :

- Lutter contre l'échec scolaire
- Créer un climat éducatif bienveillant
- Aider chaque enfant à se construire en tant qu'enfant, élève et citoyen
- Favoriser l'accès de tous les enfants à toutes les activités
- Offrir aux familles une organisation périscolaire et extrascolaire de qualité
- Se familiariser avec le développement durable (préservation des ressources naturelles, l'équité sociale)

D) LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PEDT 2023 - 2026

Respect, égalité, citoyenneté, autonomie, fraternité et épanouissement sont les valeurs qui guideront la politique enfance et jeunesse de la commune de Piolenc et par conséquent son PEDT.

Le PEDT constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles par l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité. Le PEDT est un facteur favorable à l'installation et/ou au maintien des familles sur le territoire. La Commune de Piolenc a pour volonté de répondre aux besoins et aux attentes des enfants. Les objectifs suivants ont été fixés suite au diagnostic et aux analyses MOF :

* **Approfondir l'aisance orale** : découvrir l'art dramatique (le théâtre, les marionnettes, le café philo, concours d'éloquence, réorganiser la bibliothèque du centre de loisirs)

* **Développer l'appétence culturelle** : donner goût à la compréhension d'une information écrite (la lecture)

* **Sensibiliser à la protection de l'environnement** : assimiler le développement durable (l'environnement, les énergies renouvelables, le gaspillage alimentaire, la lutte contre la pollution (cleanup day), la renaturation des sols (la désimperméabilisation des cours de récréation)

* **Devenir acteur du monde** : viser la mixité, la citoyenneté

* **Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs éducatifs** : contribuer à une éducation citoyenne, culturelle, sportive, technologique, numérique (les écrans et ses dangers), scientifique, écologique et environnementale

* **Découvrir le patrimoine local** : s'approprier le territoire, ses richesses, son environnement (la forêt, le lac, le sous-sol)

* **Dynamiser les échanges entre les générations** : transmettre son expérience, échanger ses savoirs, tisser des liens intergénérationnels

* **Autoriser des temps de répit pour se ressourcer** : accepter des moments où l'enfant puisse être libre de ne rien faire

IV) DU PEDT VERS L'ACTIVITÉ

A) LES DIFFÉRENTS PROJETS

Le centre de loisirs Plein Soleil est l'endroit qui accueille les enfants durant les temps périscolaire et extrascolaire, il se présente comme un lieu où l'enfant a la possibilité de s'épanouir, se détendre, s'amuser, s'exprimer, découvrir et se construire. L'équipe du centre de loisirs s'appuie sur l'arbre à projets pour faire vivre l'ensemble des intentions à atteindre.

1) Le projet pédagogique

À partir du PEDT, l'équipe du centre de loisirs va élaborer un projet pédagogique dans lequel seront précisés les objectifs visés. Le projet pédagogique s'appuie sur les objectifs stratégiques du PEDT de la commune de Piolenc. L'équipe d'animation travaille dans une démarche éducative prenant en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans les respects des spécificités liées à leur âge et à leurs capacités. Le projet pédagogique a pour objectif de participer à l'éveil de l'enfant, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure. Le projet pédagogique va permettre à l'enfant de grandir, de développer son autonomie, son épanouissement, sa créativité, sa dextérité, de découvrir de nouvelles activités afin de trouver sa place en tant que citoyen responsable dans la société.

2) Le projet d'animation

En s'appuyant sur le projet pédagogique, le projet d'animation s'articule autour d'un thème particulier ou spécifique. Il permet de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour du thème central. Afin de donner du sens aux activités proposées, chaque animateur devra produire un projet d'animation en cohérence avec le projet pédagogique, dans lequel on retrouvera le thème, les moyens et les objectifs.

3) Le projet d'activité

En tenant compte du projet d'animation qui concerne un ensemble de plusieurs activités, le projet d'activité, lui, ne concerne qu'une seule activité. Il précise de manière concrète le

fonctionnement d'une activité. L'activité devra reposer sur un objectif qui apportera une connaissance éducative à l'enfant.

4) Le plan mercredi

Afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires, la commune de Piolenc intègre, dans son PEDT, un accueil de loisirs du mercredi, qui tient compte du rythme de vie de l'enfant, de leurs envies mais également de l'éventuelle fatigue de certains enfants. Le plan mercredi prévoit un programme d'activités éducatives conçues pour le mercredi et répondant à la charte qualité « plan mercredi ». Ce projet sera construit avec l'équipe d'animation et les principaux bénéficiaires, à savoir les enfants. Il se formalisera par une convention dans laquelle la commune de Piolenc assurera la bonne coordination entre le projet d'accueil du mercredi et le PEDT. La commune de Piolenc veille, autant que possible, à la stabilité et à l'assiduité de l'équipe d'animation le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires. Le plan mercredi tient compte de :

- La complémentarité et la cohérence éducatives
- L'accueil inclusif de tous les publics
- La mise en valeur du territoire
- Le développement d'activités éducatives de qualité
- La découverte et l'épanouissement

B) LES ACTIVITÉS

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial ont vocation de s'adresser à tous les enfants, elles doivent donc être accessibles à tous.

Les activités doivent favoriser :

- Le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques
- L'épanouissement et l'implication de l'enfant dans la vie en collectivité
- Prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement sans se limiter uniquement aux activités d'éveil

Les activités proposées aux enfants peuvent se dérouler en intérieur, dans les locaux du centre de loisirs ou dans les salles communales mises à disposition par la commune de Piolenc. Les enfants peuvent également profiter des espaces extérieurs dédiés à l'accueil de loisirs et des équipements sportifs communaux.

Un panel varié d'activités sont proposées aux enfants tout en préservant la spécificité des élèves de maternelle :

- Activités sportives
- Activités manuelles

- Activités culturelles
- Activités artistiques
- Activités de la nature
- Activités autour des sciences
- Activités multimédias
- Activités de bien être
- Activités culinaires
- Activités de littérature
- Activités autour de la citoyenneté et du développement durable
- Découverte du patrimoine local

V) LES PARTENAIRES DU PROJET ET LA DURÉE

Le projet éducatif associe la commune de Piolenc à ses partenaires institutionnels :

- L'Éducation Nationale
- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA)
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, aux Sports (SDJES)

Le projet est élaboré pour une durée de trois ans, révisable annuellement par avenant.

VI) LA GOUVERNANCE

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation du PEDT.

A) LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le Projet Éducatif Territorial nécessite l'existence d'un comité de pilotage, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage sera composé :

- L'élú aux affaires scolaires
- L'élú délégué à l'enfance et à la culture
- La directrice générale adjointe
- Le chef de service « Enfance et Jeunesse »
- Le directeur du centre de loisirs
- Un représentant de l'Éducation Nationale

B) LE RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage coordonne les différentes actions éducatives de l'ensemble des partenaires, dans un objectif de complémentarité et de cohérence.

Le Comité de pilotage est créé afin de :

- Échanger entre les partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants (mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements)
- Déterminer les priorités d'actions à mettre en place sur le territoire pour atteindre les objectifs
- Tisser un partenariat entre les différents acteurs afin de mener des projets communs
- Évaluer le PEDT mis en œuvre
- Établir un bilan des actions menées
- Modifier, le cas échéant, le PEDT avant sa date d'échéance par un avenant en fonction des évaluations régulières

Le comité de pilotage se réunira une fois par an, ce sera une instance d'échange et d'évaluation et il sera sollicité lors de la mise en œuvre de projets importants. La coordination du PEDT sera confiée à l' élu qui préside la commission des affaires scolaires, il facilitera ainsi le bon déroulement des différentes étapes du projet.

VII) L'ÉVALUATION

L'évaluation du PEDT est celle d'un projet éducatif partagé, il ne peut pas s'agir seulement de recueillir l'appréciation des enfants ou des familles sur un service communal.

L'évaluation du PEDT a pour objectif de mesurer l'écart entre les objectifs à atteindre et les actions éducatives à développer et, le cas échéant, de modifier l'organisation ou les activités proposées.

Cette évaluation repose sur deux critères :

- Les indicateurs de réalisation

Ces indicateurs qualitatifs porteront sur les moyens de communications, les activités, la formation des agents travaillant auprès des enfants, la qualification des intervenants. Un questionnaire de satisfaction sera élaboré auprès des enfants et des parents.

- Les indicateurs de résultats

Ces indicateurs quantitatifs indiqueront le nombre d'enfants accueillis, le taux de fréquentation et la diversification des activités. On pourra également mesurer le nombre de participants associatifs et d'intervenants extérieurs.

VIII) LA DIFFUSION DU PEDT

Le PEDT sera diffusé à toutes les structures éducatives du territoire, à savoir sur le site internet de la commune de Piolenc, auprès du directeur du centre de loisirs pour affichage, des directeurs des établissements scolaires. Les parents pourront consulter le PEDT à leur convenance.

En définitive, il s'agit de faire émerger les enjeux, les points forts, les points à améliorer, les éléments déterminants ainsi que les écarts entre objectifs et réalité. Ces différents éléments permettront ainsi de réaliser un nouveau diagnostic partagé, étape préalable à l'élaboration d'un prochain PEDT.



Le Maire,
Louis DRIEY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Louis DRIEY', written over a blue horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230614-23-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

